

Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<http://40.snuipp.fr>

Retraites : et maintenant ?

- Infos Carrière - Mouvement - Mouvement 2019 -



Description :

Les annonces du Premier ministre ne rassurent en rien les enseignantes et les enseignants des écoles. Tout au contraire.

SNUipp-FSU des Landes.

Les annonces du Premier ministre ne rassurent en rien les enseignantes et les enseignants des écoles. Tout au contraire, elles renforcent leur détermination à amplifier la mobilisation tout au long des prochains jours et à faire du 17 décembre une puissante journée de grève et de manifestations.

Si le Premier ministre entendait rassurer les enseignantes et les enseignants des écoles sur son projet de réforme des retraites, c'est raté. Tout au contraire, il renforce leurs inquiétudes en annonçant un recul à 64 ans de l'âge nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une pension à taux plein. Au sujet de mesures de compensation salariale pour garantir un montant de pension équivalent à l'existant, il se contente d'évoquer des discussions à ouvrir entre le ministre de l'Éducation nationale et les syndicats courant 2020, des discussions qu'il entend mettre à profit pour « repenser le métier et la carrière des enseignants. » **Le recours aux primes semble privilégié, accentuant l'individualisation des carrières, en contrepartie de missions supplémentaires et/ou d'objectifs à remplir. En clair, travailler plus pour perdre moins, alors que le temps de travail des personnels enseignants des écoles est déjà supérieur à celui de leurs homologues des autres pays européens tandis que leurs salaires sont plus bas.** Il est clair que le mécontentement dans les salles des maîtres reste entier. Et la colère dépasse le seul sujet des retraites : méthode de gouvernance verticale de l'école, enseignants réduits à des exécutants, dégradations des conditions de travail, exigence de revalorisation salariale&

C'est pourquoi le SNUipp-FSU invite les enseignantes et les enseignants des écoles à poursuivre et amplifier la mobilisation tout au long des prochains jours et à faire du 17 décembre une puissante journée de grève et de manifestations pour exiger l'abandon du projet de réforme des retraites et des réponses aux colères enseignantes.

Les principales annonces

Age du départ en retraite reculé

Si l'âge minimal de départ en retraite est conservé à 62 ans, le gouvernement envisage toujours l'instauration d'un âge d'équilibre à 64 ans en 2027. Une mesure qui s'accompagnerait d'un système de bonus-malus, c'est à dire une décote si le départ en retraite s'effectue avant cet âge ou une surcote si le départ s'effectue après. Le rapport Delevoye proposait un taux de 5% par an.

Application du système à points aux générations post 1975 et système mixte jusqu'à la génération 2004

Le Premier ministre a annoncé un décalage des générations touchées par la réforme qui ne s'appliquerait qu'à compter de la génération née en 1975. Il a annoncé également un décalage de la mise en place de la réforme, qui s'appliquerait dès 2022 pour les entrants sur le marché du travail (génération 2004). **Mais le bonus-malus s'appliquerait tout de même dès 2027 à toutes les générations et donc incitera fortement à prendre sa retraite après 62 ans pour les personnes nées à partir de 1965.**

Comptes à l'équilibre

Le gouvernement n'envisageant pas d'accroître les ressources pour financer les retraites, par exemple en augmentant les cotisations, la « trajectoire de retour à l'équilibre » financier du régime de retraites annoncée se fera forcément au détriment du montant des pensions, via une hausse du nombre d'annuités requises pour partir avec une pension à taux plein ou encore via une mesure reculant l'âge de départ. Le gouvernement souhaite confier aux partenaires sociaux la mise en place de cette « trajectoire » mais le Parlement aura le dernier mot en l'absence d'accord. Cela pourrait également pousser à une accélération du calendrier de mise en place de la réforme comme

le montre l'exemple italien de 2009.

Fin des six derniers mois dans le public et des 25 meilleures années dans le privé

La base de calcul de la retraite va donc intégrer dorénavant les moins « bonnes » années, celles de chômage, de temps partiel, de disponibilité, de faibles salaires & Cela aurait un effet mécanique en termes de baisse de pension, notamment pour les personnels enseignants qui ont une carrière ascendante et dont la retraite était calculée sur le dernier salaire. La prise en compte des indemnités actuelles - 8% en moyenne - ne permettrait pas de répondre à cette baisse de pension.

La valeur du point

La garantie d'indexer la valeur du point sur les salaires sera insuffisante car le gouvernement envisage toujours de plafonner le financement des retraites à 14% du PIB alors que le nombre de personnes à la retraite va augmenter. Cette garantie est illusoire et masque donc une baisse moyenne des pensions à venir.

Des assurances pour les enseignants ?

Pour les personnels enseignants le Premier ministre renvoie à des discussions sur les carrières et les métiers, ne levant le flou ni sur les compensations, ni sur la revalorisation. Il confirme en outre les propos du ministre de l'Éducation nationale sur les contreparties inacceptables liées aux missions et au temps de travail. Cela ne répond aucunement au besoin de revaloriser les salaires des enseignantes et des enseignants des écoles.

Déclaration interpro à lire [ici](#).